

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LA MAISON GARANTE – SASU

Version en vigueur au 1er juillet 2025

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1. Identification du Vendeur

| | |
|------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Raison Sociale | La Maison Garante |
| Forme Juridique | Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) |
| Siège Social | 11 Mail Jules Murairé – 83160 La Valette-du-Var |
| RCS | Toulon 992 797 563 |
| N° TVA intracommunautaire | Non assujettie – Franchise en base de TVA (art. 293 B CGI) |
| Capital Social | 300,00 € |
| Contact E-mail | sarah@lamaisongarante.fr |
| Contact Téléphone | 07 69 92 19 24 |
| Directrice de la Publication | Sarah COLLOT |

Objet : Les présentes CGV régissent la vente de services de coaching, de conseil et de produits numériques (e-books, formations digitales) par La Maison Garante à ses clients. Toute commande implique l'adhésion pleine et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Article 2. Champ d'Application

Les présentes CGV s'appliquent :

- Aux Consommateurs (B2C) : toute personne physique agissant à des fins ne relevant pas de son activité professionnelle, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.
- Aux Professionnels (B2B) : toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle.

Les stipulations spécifiques aux consommateurs sont issues du Code de la consommation (droit de rétractation, garanties légales). Les stipulations spécifiques aux professionnels relèvent du Code de commerce.

Article 3. Caractéristiques des Produits et Services

- Produits numériques : E-books, guides, modules et formations en ligne, délivrés par voie électronique (lien de téléchargement ou accès plateforme).
- Prestations de services : Séances de coaching individuel, missions de conseil et accompagnement, réalisées par téléphone et/ou visioconférence.
- Programme d'accompagnement : Programmes combinant plusieurs modalités (séances, supports, ressources) délivrés sur une durée définie.

La description détaillée de chaque produit ou service est fournie sur la page de vente correspondante. La Maison Garante se réserve le droit de modifier son offre à tout moment ; les modifications ne s'appliquant pas aux commandes déjà validées.

TITRE II – COMMANDE ET EXÉCUTION

Article 4. Processus de Commande

- Commande en ligne (site bailleur-autonome) : La commande est passée via la page de vente, en complétant le formulaire de paiement et en acceptant les présentes CGV (case à cocher).
- Commande par devis (coaching / conseil) : La commande est ferme à réception, par e-mail ou message privé, de l'accord exprès du Client sur le devis ou la proposition commerciale.

La vente est définitivement conclue à réception de l'encaissement intégral du prix ou du premier acompte en cas de paiement échelonné. Un e-mail de confirmation récapitulant la commande est adressé au Client.

Article 5. Prix et Paiement

Les prix sont indiqués en euros TTC. La Maison Garante bénéficiant de la franchise en base de TVA (article 293 B du CGI), aucune TVA n'est applicable tant que ce régime est en vigueur. La mention "TVA non applicable, art. 293 B du CGI" figure sur les factures.

Modalités de paiement acceptées : virement bancaire, PayPal, carte bancaire (via la plateforme de paiement en ligne). Les coordonnées bancaires sont communiquées sur la facture ou la page de paiement.

5.1. Paiement échelonné

La Maison Garante peut proposer un paiement fractionné (2 ou 3 fois) selon les modalités précisées dans l'offre. En cas de défaut de paiement d'une échéance, La Maison Garante se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès aux contenus ou l'exécution des séances jusqu'au règlement intégral des sommes dues.

5.2. Pénalités de retard

- Clients B2C (consommateurs) : Tout retard de paiement donne lieu, de plein droit, à l'application d'intérêts de retard calculés au taux légal en vigueur (art. 1231-6 du Code civil), à compter du lendemain de l'échéance. Aucune indemnité forfaitaire complémentaire n'est due par le consommateur.
- Clients B2B (professionnels) : Tout retard donne lieu à des pénalités calculées au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points (conformément à l'art. L. 441-10 du Code de commerce), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € due de plein droit.

Article 6. Exécution des Prestations et Délais

- Produits numériques (e-books, formations) : Livraison par lien de téléchargement ou accès plateforme dans un délai maximal de 48 heures ouvrées après validation du paiement intégral.
- Coaching / Conseil / Programmes : Exécution par téléphone ou visioconférence aux dates et heures convenues d'un commun accord. Un lien de connexion est transmis par e-mail avant chaque séance.
- Délais : Les délais mentionnés sont des délais indicatifs. En cas d'impossibilité technique imprévue, le Client en est informé dans les meilleurs délais et une nouvelle date est proposée.

TITRE III – RÉTRACTATION, GARANTIES ET RESPONSABILITÉ

Article 7. Droit de Rétractation (B2C uniquement)

7.1. Principe – Services de coaching et conseil

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. La demande doit être adressée par e-mail à sarah@lamaisongarante.fr ou via le formulaire type de rétractation. Si une séance a déjà eu lieu avec l'accord du consommateur avant expiration du délai de 14 jours, La Maison Garante sera en droit de facturer la quote-part des services effectivement rendus.

7.2. Exception – Contenus numériques à exécution immédiate

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le consommateur perd son droit de rétractation dès lors que l'exécution du contenu numérique a commencé, à condition qu'il ait expressément renoncé à ce droit avant le début de l'exécution.

Lors de la commande de tout produit numérique (e-book, formation), le Client est invité à :

- Donner son accord exprès pour l'exécution immédiate du contenu numérique ;
- Reconnaître expressément renoncer à son droit de rétractation de 14 jours ;
- Obtenir confirmation de cet accord sur support durable (e-mail de confirmation).

À défaut d'accord exprès, la livraison du contenu numérique interviendra après expiration du délai de 14 jours.

Article 8. Garanties Légales (B2C uniquement)

La Maison Garante s'engage à respecter les garanties légales suivantes :

- Garantie de conformité des contenus numériques (art. L. 224-25-1 et s. du Code de la consommation) : le contenu numérique doit être conforme à sa description et propre à l'usage attendu.
- Garantie contre les vices cachés (art. 1641 et s. du Code civil) : applicable si un défaut caché rend le produit impropre à l'usage auquel il est destiné.

En dehors de ces garanties légales d'ordre public, La Maison Garante ne fournit aucune garantie de résultat quant aux objectifs personnels du Client, lesquels dépendent de son implication et de facteurs indépendants de sa volonté.

Article 9. Propriété Intellectuelle

L'ensemble des contenus vendus par La Maison Garante (e-books, modules, supports de formation, méthodes, visuels, etc.) sont protégés par le droit d'auteur (articles L. 111-1 et s. du Code de la propriété intellectuelle). La Maison Garante est l'unique titulaire des droits de propriété intellectuelle y afférents.

La commande confère au Client une licence d'utilisation personnelle, non exclusive et non cessible, à des fins strictement privées. Sont notamment interdits :

- La reproduction, la distribution, la diffusion ou la mise à disposition du contenu à des tiers, à titre gratuit ou onéreux ;
- L'utilisation du contenu dans le cadre d'une activité de formation ou de conseil à destination d'un public tiers, sans accord écrit préalable de La Maison Garante ;
- Toute modification, adaptation ou extraction du contenu.

Tout manquement à ces dispositions engage la responsabilité civile et pénale du Client et peut entraîner la résiliation immédiate de l'accès sans remboursement.

Article 10. Responsabilité et Force Majeure

La Maison Garante ne peut être tenue responsable des préjudices indirects résultant de l'utilisation des produits ou services vendus (manque à gagner, perte d'opportunité, préjudice commercial, etc.).

La responsabilité de La Maison Garante à l'égard d'un Client ne saurait, en tout état de cause, excéder le montant total réglé par ce Client pour la commande concernée.

La Maison Garante est déchargée de toute obligation en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (événement imprévisible, irrésistible et extérieur à sa volonté : grève, panne générale d'internet, catastrophe naturelle, etc.). En pareil cas, le Client en est informé dans les meilleurs délais et les prestations non réalisées sont soit reportées, soit remboursées au prorata.

TITRE IV – DISPOSITIONS FINALES

Article 11. Données Personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement des commandes et sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés. La Politique de Confidentialité complète est disponible sur le site lamaisongarante.fr.

Article 12. Droit Applicable et Résolution des Litiges

Les présentes CGV sont soumises exclusivement au droit français.

12.1. Litiges B2C – Médiation de la Consommation

En cas de litige avec un consommateur, la solution amiable sera recherchée en priorité. En l'absence de résolution amiable dans un délai de 30 jours, le Client Consommateur a la faculté de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation conformément aux articles L. 612-1 et s. du Code de la consommation.

La Maison Garante adhère au service de médiation suivant (à compléter après adhésion) :

- Médiateur : [Nom du médiateur agréé]
- Adresse / Site internet : [URL]

Le Client peut également utiliser la plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) de la Commission Européenne : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

12.2. Litiges B2B – Jurisdiction compétente

Tout litige entre La Maison Garante et un Client Professionnel relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulon, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

— *Fin des Conditions Générales de Vente* —